

AVENANT A L'ACCORD COLLECTIF SUR LES SALAIRES
EXERCICE 1994

Conformément à l'accord collectif sur les salaires du 24 Février 1994, la Direction de CCBSA a rencontré à nouveau la Délégation Salariale le 11 Octobre 1994.

Les salaires en vigueur dans l'entreprise sont majorés comme suit :

0,4 % au 1er Octobre 1994.

Fait à Paris, le 11 Octobre 1994

Les Délégués Syndicaux Centraux

CFDT

CFTC

CGC

CGT

FO

Pour CCBSA

Directeur Industriel